

L'AMENAGEMENT DES SOLS

I- Généralité :

Aménagement des sols, utilisation et valorisation des terres et ressources en eau à des fins agricoles ou autres, notamment grâce à l'**irrigation**, à l'**assèchement** des **marais maritimes** et à la **récupération des mines** à ciel ouvert.

L'aménagement des zones côtières est envisageable lorsqu'il s'agit de **polders**, terres recouvertes par la mer ou la marée sur une faible profondeur.

La construction de **digues**, suivie par le **drainage artificiel** du terrain situé entre les digues et la côte naturelle, a été pratiquée dans de nombreux pays pour favoriser l'agriculture.

Les efforts en ce sens ayant donné les meilleurs résultats ont été entrepris au bord du **Zuider Zee**, aux **Pays-Bas**. Les terrains ainsi repris à la mer contiennent une telle quantité de sel qu'il faut les submerger d'eau douce pour en retirer l'excès de sel ; l'eau est ensuite évacuée par l'eau d'irrigation.

L'aménagement des mines à ciel ouvert fait l'objet d'une attention particulière depuis les **années 1970**.

Le plus grand projet de ce genre, dans la région d'**Erft** à l'ouest du **Rhin**, en **Allemagne**, a en partie été mené à bien. Aux **États-Unis**, dans le **Wyoming**, des mines à ciel ouvert ont été restaurées avec succès. De tels projets ne sont pas sans comporter des risques potentiels pour l'environnement.

L'utilisation d'engrais et autres produits chimiques sur des terrains irrigués augmente la teneur en sel du sol et de l'eau qui retourne alimenter la source d'irrigation, **par exemple** une rivière. Si l'eau d'une rivière est excessivement exploitée par l'irrigation, sa teneur en sel augmente en aval.